

DIRECTION GENERALE

Décision n°553/2020

relative à la nomination de la directrice des systèmes d'information

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2020, chargeant par intérim M. Sylvain Latarget, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, des fonctions de directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

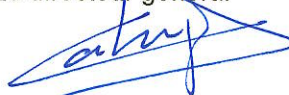
Vu la décision n° 2020-551 fixant l'organisation de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

décide :

Article 1^{er} : Les fonctions de Mme Blandine Marchand en tant que directrice des sciences et technologies de l'information s'exerceront par continuité en tant que directrice des systèmes d'information à partir du 1^{er} janvier 2021.

Fait à Saint-Mandé, le 14 décembre 2020

Le directeur général



Diffusion : Directeurs et chefs de service de l'IGN